

## Règlement de course

### Championnat de France de course en montagne + courses Open

#### 1- Lieu, date et nature de la compétition

Les championnats de France de courses en montagne + courses Open auront lieu le dimanche 27 septembre 2020 à Superdévoluy - Massif du Dévoluy (Hautes Alpes 05)

#### 2- Organisateur

La commune du Dévoluy, l'Office de Tourisme du Dévoluy, Gap Hautes-Alpes athlétisme, sous l'égide de la fédération française d'athlétisme organisent le 27 septembre 2020 les championnats de France de course en montagne + courses open.

#### 3- Les courses

L'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve, même durant son déroulement, du fait de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables. Les engagements restent acquis.

**Course 1 :** Cadets, cadettes et juniors féminins + open cadettes, cadets, juniors féminines  
Départ et lieu : 8h45 front de neige de Superdévoluy. Distance : 5km et 300md+

**Course 2 :** Juniors masculins + open juniors masculins  
Départ : 9h00 front de neige de Superdévoluy. Distance : 7km et 550md+

**Course 3 :** Espoirs, Séniors et Masters Masculin + open espoirs, seniors et masters masculins  
Départ : 9h30 front de neige de Superdévoluy Distance : 12km500 et 850md+

**Course 4 :** Espoirs, Séniors et Masters Féminin + open espoirs, seniors et masters féminines  
Départ : 10h15 front de neige de Superdévoluy. Distance : 12km500 et 850md+

#### 4- Conditions de participation

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence Athlé compétition, Athle entreprise, Athlé Runing ou d'un pass j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un à la date de la compétition, ou de sa copie. Ce dernier sera conservé 10 ans par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Pour les inscriptions sur place, si dossard disponible présentation d'une licence citée ci-dessus ou d'un certificat médical concernant l'athlétisme en compétition et ce dernier sera conservé 10 ans par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.  
Rappel : le dossard est incessible.

## 5- Inscriptions

Les inscriptions sont possibles en ligne sur [genialp.com](http://genialp.com) jusqu'au vendredi 25 septembre 2020 à midi. Inscription possible sur place le samedi 26 septembre de 14h à 19h au centre sportif de Superdévoluy. Aucune inscription le dimanche 27 septembre 2020.

## 6- Tarifs

Inscription championnats de France : 22 € Ce tarif comprend le dossard, un ravitaillement sur le parcours, le repas à l'arrivée et un lot coureur.

Inscription courses open : 25 € Ce tarif comprend le dossard, un ravitaillement sur le parcours, le repas à l'arrivée et un lot coureur.

Inscription sur place le samedi 26 septembre 2020 : 30€ Ce tarif comprend le dossard, un ravitaillement sur le parcours, le repas à l'arrivée et un lot coureur.

## 7- Dossard

Pour le championnat de France le maillot du club et le dossard sont portés de manière visible à tout moment. La ceinture porte dossard est tolérée si le dossard est bien visible. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

## 8- Équipement

L'utilisation des bâtons n'est pas autorisée sur l'ensemble des épreuves.  
Pour le championnat de France port du maillot du club obligatoire

## 9- Ravitaillements

Postes de ravitaillements aux km :

Km4

Km 6.3

Km 8.9

Km10.7

## 10- Assistance

Des postes de secours, de contrôle et de ravitaillement seront installés sur le parcours.

En cas d'abandon ou de dépassement de la barrière horaire et sauf blessure nécessitant une évacuation motorisée, les concurrents doivent retrouver l'arrivée par leurs propres moyens

## 11- Droits d'utilisation photo ou vidéo

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition et du site du Dévoluy pendant 2 ans.

## 12- Récompenses

Tous les coureurs se verront remettre un lot à l'inscription.

Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie.

## 13- Mise hors de course

Les concurrents seront disqualifiés pour cause de : absence de dossard, falsification de dossard, retard au départ de la compétition, non pointage aux postes de contrôles, dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle, pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus), refus de se faire examiner par un médecin, ravitaillement en dehors des zones prévues. Les réclamations devront être déposées auprès des juges arbitres

## 14- Règles sportives

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales.

Aide aux concurrents : toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite et disqualificatrice.

Rappel : L'utilisation des bâtons n'est pas autorisée

Le chronométrage est assuré par transpondeur électronique intégré au dossard.

### **15- Conditions générales**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et à se conformer aux préconisations de sécurité et à toutes consignes données par la direction de course.

### **16- Assurance**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **17- Annulation**

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé et utilisable pour un autre événement sportif, sur présentation d'un certificat médical ou autre. La demande devra être effectuée au plus tard 3 jours avant l'épreuve.

### **18- SOLIDARITÉ et NON-ASSISTANCE À PERSONNE EN PÉRIL**

Les concurrents se doivent assistance et entraide. Code Pénal article 223-6

### **19- CONTRÔLE ANTI-DOPAGE**

Tout participant au championnat de France de course en montagne +courses open peut être soumis à un contrôle inopiné. Les contrôles sont réalisés par des personnes habilitées par l'agence française de lutte contre le dopage.